

NUMÉRO DE LA DP : 1000184641

Modification : 01

Modification 01 est publiée aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions soumises
2. Modifier une partie du texte de la DP
3. Modifier les critères techniques obligatoires TO1 et TO4
4. Modifier les critères techniques cotés numériquement

1. Questions

Question

À des fins de vérification, il y aura deux contrats attribués. Est-ce qu'une seule ressource peut soumettre une proposition?

Réponse

Dans l'éventualité où un soumissionnaire suggère plus d'une ressource, seule la ressource apparaissant en premier dans la soumission sera évaluée.

Question

Une maîtrise en sciences serait-elle jugée acceptable?

Réponse

Le critère technique obligatoire TO1 est modifié.

2. Modifications apportées au texte de la DP

Page 1, A3 Titre

Remplacer le texte existant par :

Services d'édition anglaise, mise en forme des numéros et suppléments mensuels et rédaction scientifique occasionnelle pour le Relevé des maladies transmissibles au Canada

Page 3, SOMMAIRE -

Remplacer le texte existant par :

La présente demande de soumissions est émise afin de satisfaire au besoin de l'Agence de la santé publique du Canada pour des services d'édition anglaise, mise en forme des numéros et suppléments mensuels et rédaction scientifique occasionnelle pour le Relevé des maladies transmissibles au Canada (RMTC).

Elle vise l'attribution de deux (2) contrats d'une (1) année chacun, assortis de deux (2) options irrévocables d'une année chacune, qui permettent au Canada de prolonger la durée du contrat.

Page 4, 1.2 PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

Supprimer le test suivant :

Vous êtes invité à soumettre une copie électronique de la Soumission technique et de la Soumission financière, dans l'une ou l'autre des langues officielles (français ou anglais). Prenez soin d'inscrire le numéro de référence de la DP ainsi que le titre du besoin dans la ligne objet de votre courriel. Votre proposition doit respecter la structure de l'article A7 – Contenu de la soumission sur la page couverture

Remplacer par le texte suivant :

Vous êtes invité à soumettre une copie électronique de la Soumission technique et de la Soumission financière, dans l'une ou l'autre des langues officielles (français ou anglais). Prenez soin d'inscrire le numéro de référence de la DP ainsi que le titre du besoin dans la ligne objet de votre courriel. Votre proposition doit respecter la structure de l'article A12 – *Contenu de la soumission* sur la page couverture.

3. Critère technique obligatoire TO1 et TO4

SECTION II - CRITÈRES ET PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

2.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION

À l'article 2.2.1 Critères obligatoires, le critère TO1 est supprimé et remplacé par:

TO1	La ressource proposée doit au moins détenir un baccalauréat dans le domaine de la santé . Une copie du diplôme en question doit être fournie avec l'ensemble des documents de la soumission.
-----	--

À l'article 2.2.1 Critères obligatoires, le critère TO4 est supprimé et remplacé par:

TO4	<p>Le soumissionnaire doit prouver que la ressource proposée possède au moins trois (3) ans d'expérience, acquise au cours des cinq (5) dernières années, dans le domaine de la révision de documents de recherche, de rapports et/ou de lignes directrices ayant trait à la santé publique ou aux sujets biomédicaux qui ne contiennent pas de données statistiques.</p> <p>Pour qu'un exemple soit évalué, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom de l'organisation cliente où l'expérience a été acquise pour chaque exemple;• Durée de chaque exemple, y compris les dates de début et de fin;• Description de l'activité menée à bien par la ressource proposée. <p>L'expérience de la ressource proposée fera l'objet d'une évaluation plus approfondie dans le cadre du critère coté C3.</p>
-----	--

4. Critères techniques cotés numériquement

SECTION II - CRITÈRES ET PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

2.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Supprimer 2.2.2 Critères techniques cotés numériquement entièrement et remplacer par :

2.2.2 Critères techniques cotés numériquement

En plus de satisfaire aux critères obligatoires, le soumissionnaire doit également répondre aux critères cotés mentionnées ci-dessous.

Note cumulative de passage

Aucune note de passage minimale n'est associée aux critères cotés. Toutefois, la proposition doit obtenir une note au moins égale à 70 % du nombre maximal de points attribués, soit 63 points sur 90, pour être soumise à l'évaluation financière. Les propositions qui n'obtiennent pas le minimum de points requis ne font l'objet d'aucune évaluation supplémentaire.

En ce qui concerne les critères qui exigent de démontrer un certain niveau d'expérience, un ou plusieurs exemples de projets, qui témoignent de l'acquisition du minimum d'années d'expérience mentionné, peuvent être mis en avant.

Deux exemples de projets ou plus, menés à bien simultanément au cours d'une même période civile, ne se cumulent pas pour obtenir le nombre d'années d'expérience requis pour une note particulière. Pour l'évaluation, la période qui s'étend de la date de début du premier projet lancé à la date de fin du dernier projet lancé est comptabilisée. Les exemples qui ne mentionnent pas de date de début ni, le cas échéant, de date de fin ne sont pas évalués.

Le soumissionnaire peut déterminer un projet en vue d'une évaluation des critères obligatoires et des critères cotés. Cependant, seul le nombre d'années au-delà du nombre d'années minimal mentionné pour les critères obligatoires sera évalué dans le cadre de l'évaluation des critères cotés.

C1	Expérience en révision de documents scientifiques	N ^{bre} maximum de points possible 15	Note réelle	Renvoi à la soumission (indiquer le numéro de page)
	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée dispose d'expérience dans le domaine de la révision de documents scientifiques contenant des tableaux, des figures, et des données statistiques, au-delà des trois (3) ans requis pour le critère TO2.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un historique de travail (300 mots maximum) qui démontre au moyen d'exemples comment et quand la ressource proposée a acquis l'expérience requise en révision.</p> <p>Pour qu'un exemple soit évalué, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nom de l'organisation cliente où l'expérience a été acquise pour chaque exemple;• Durée de chaque exemple, y compris les dates de début et de fin;• Activité menée à bien par la ressource proposée.			
C1 Expérience en révision de documents scientifiques				Attribution des points

Total des exemples de travail égal ou inférieur au minimum de trois (3) ans mentionné dans le critère TO2	0 point
Total des exemples de travail supérieur à l'exigence du critère TO2 : >3 à 4 ans	5 points
Total des exemples de travail supérieur à l'exigence du critère TO2 : >4 à 5 ans	10 points
Total des exemples de travail supérieur à l'exigence du critère TO2 : >5 ans	15 points

C2	Exemple de documents scientifiques révisés	N ^{bre} maximum de points possible 30	Note réelle	Renvoi à la soumission (indiquer le numéro de page)
	<p>Le soumissionnaire doit fournir au maximum cinq (5) exemples de documents scientifiques contenant des tableaux, des figures, et des données statistiques révisés par la ressource proposée en plus de ceux soumis pour le critère TO3.</p> <p>L'extrait doit être au format MS Word ou PDF et son intitulé doit mentionner l'année/le mois/la date.</p> <p>Le guide de style utilisé pour au moins deux exemples de documents doit être fourni.</p>			
C2 Exemple de documents scientifiques révisés				Attribution des points
Exemples				
Exemples supplémentaires non fournis				0 point
Un (1) exemple supplémentaire fourni				5 points
Deux (2) exemples supplémentaires fournis				10 points
Trois (3) exemples supplémentaires fournis				15 points
Quatre (4) exemples supplémentaires fournis				20 points
Cinq (5) exemples supplémentaires fournis				25 points
Guides de style				
Guide de style non fourni				0 point
Guides de style fournis pour deux (2) exemples				3 points
Guides de style fournis pour trois (3) exemples ou plus				5 points
Nombre total de points pour le critère TC2				30 points

C3	Expérience en révision de documents de recherche	N ^{bre} maximum de points possible 15	Note réelle	Renvoi à la soumission (indiquer le numéro de page)
	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée dispose d'expérience dans le domaine de			

	<p>la révision de rapports de recherche, de rapports et/ou de lignes directrices ayant trait à la santé publique ou aux sujets biomédicaux qui ne contiennent pas de données statistiques au-delà des trois (3) ans requis pour le critère TO4.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un historique de travail (300 mots maximum) qui démontre au moyen d'exemples comment et quand la ressource proposée a acquis l'expérience requise en révision.</p> <p>Pour qu'un exemple soit évalué, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'organisation cliente où l'expérience a été acquise pour chaque exemple; • Durée de chaque exemple, y compris les dates de début et de fin; • Activité menée à bien par la ressource proposée. 			
C3 Expérience en révision de documents de recherche				Attribution des points
Total des exemples de travail égal ou inférieur au minimum de trois (3) ans mentionné dans le critère TO4				0 point
Total des exemples de travail supérieur à l'exigence du critère TO4 : >3 à 4 ans				5 points
Total des exemples de travail supérieur à l'exigence du critère TO4 : >4 à 5 ans				10 points
Total des exemples de travail supérieur à l'exigence du critère TO4 : >5 ans				15 points

C4	Exemple de documents de recherche révisés	N ^{bre} maximum de points possible 30	Note réelle	Renvoi à la soumission (indiquer le numéro de page)
	<p>Le soumissionnaire doit fournir au maximum cinq (5) exemples de documents de recherche révisés par la ressource proposée en plus de ceux soumis pour le critère TO5.</p> <p>L'extrait doit être au format MS Word ou PDF et son intitulé doit mentionner l'année/le mois/la date.</p> <p>Le guide de style utilisé pour au moins deux exemples de documents doit être établi.</p>			
C4 Exemple de documents de recherche révisés				Attribution des points

Exemples	
Exemples supplémentaires non fournis	0 point
Un (1) exemple supplémentaire fourni	5 points
Deux (2) exemples supplémentaires fournis	10 points
Trois (3) exemples supplémentaires fournis	15 points
Quatre (4) exemples supplémentaires fournis	20 points
Cinq (5) exemples supplémentaires fournis	25 points
Guides de style	
Guide de style non fourni	0 point
Guides de style établis pour deux (2) exemples	3 points
Guides de style établis pour trois (3) exemples ou plus	5 points
Nombre total de points pour le critère TC2	30 points

Nombre total de points possible : C1 à C4 = 90 points

Points requis pour validation : 70 % des 90 points = 63 points

Toutes les autres conditions de la DP restent les mêmes.